

## INFORMATION GENERALE - Coronavirus, nouvelles au 19.03.2020, 17h

Bonjour,

Les nouvelles concernant l'évolution du coronavirus évoluant d'heure en heure, voici ce que nous pouvons vous dire actuellement. **Nous vous remercions infiniment de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous :**

### 1. **Masques de protection**

La quantité de masques à disposition au niveau cantonal (voire national) diminue de façon extrêmement importante. Les commandes venant de Chine n'arrivant pas, il y a lieu de revoir quelque peu les directives en matière d'utilisation des masques :

- **Les masques seront dorénavant distribués uniquement aux collaborateurs travaillant en contact étroit avec les résidents.** Aucune distribution, dès aujourd'hui, ne sera possible aux autres collaborateurs. C'est Mme Krieger qui est à même de décider quel collaborateur doit ou non porter un masque.
- Les masques seront distribués quotidiennement dans chaque groupe par M. Sobrino, responsable technique, en fonction du nombre de collaborateurs. M. Sobrino fournira également à chaque groupe un tableau rappelant la façon adéquate de porter les masques. Merci de bien vouloir l'afficher à un endroit visible à tous.
- **Les masques pourront dorénavant être portés durant 8 heures**, et non 4 comme annoncé la semaine dernière.

### 2. **Lavage/désinfection des mains :**

- Préférer le lavage des mains à la désinfection.
- Se laver les mains consciencieusement selon les recommandations, et ce de façon systématique : en entrant et en sortant d'un groupe, avant de rentrer en contact avec un résident, de manger ou de donner à manger aux résidents, après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué, en entrant dans votre domicile, après avoir utilisé les transports publics, etc.

### 3. **Liquides désinfectants**

Le pharmacien de St-Légier est en train de préparer du liquide désinfectant, qui sera disponible tout bientôt. Dans l'intervalle, nous vous demandons instamment de **ramener les flacons vides au service technique.**

### 4. **Changement de directive concernant le dépistage des collaborateurs travaillant auprès des résidents**

- Les collaborateurs travaillant auprès des résidents et présentant des symptômes de toux et de fièvre **doivent prendre contact avec leur médecin traitant afin de se faire tester.** Il est impératif qu'ils s'annoncent comme « personnel soignant » afin d'obtenir un test de dépistage. Ceci est primordial car toute personne hors « accompagnement » ne peut, à ce jour, obtenir un test de dépistage.
- En cas de test annoncé « positif » et afin que nous ayons une vision globale de la situation, merci aux personnes concernées d'avertir immédiatement leur responsable hiérarchique.
- La durée d'éloignement de l'institution en cas de test « positif » est de 12 jours.

### 5. **Sorties avec les résidents**

Les sorties avec les résidents sont **autorisées si elles sont effectuées dans des endroits isolés proches de l'institution.** Le nombre maximal de personnes sortant en même temps ne doit pas être supérieur à 5 (y compris les accompagnants). Cela ne concerne évidemment pas les groupes devant rester en quarantaine.

Pour terminer, nous souhaiterions vous dire à quel point les différents gestes de solidarité qui nous sont ramenés nous touchent tout particulièrement, tant ils sont spontanés et bienveillants. Une fois de plus nous tenons donc à vous remercier pour votre engagement dans cette période particulièrement tumultueuse.

A disposition, bien entendu, en cas de question.

Fondation Eben-Hézer  
Cité du Genévrier  
**Anne Brigue**  
Membre de la Direction  
Adjointe de direction &  
resp. de la communication  
1806 St-Légier  
021/925.23.02

